

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2026041

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/03/2026

Objet : AP CP CONSTRUCTION DU CENTRE D INCENDIE ET DE SECOURS D AURIGNAC

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 12/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=041 AP CP R\_am\_nagement CIS Aurignac.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-041 AP-CP Aurignac CA du 03-2026 BP2026.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260309-2026041-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/03/2026

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	13
Représentés :	0
Excusés :	22
QUORUM	9
Votants	11

### SÉANCE DU 9 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du neuf mars à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 2 mars 2026.

**Étaient présents :** HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLOORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre titulaire, DEGERS Laurence, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, MALRIC Line, membre suppléant, GILLON Christophe, membre suppléant, CAZALOT Christian, membre suppléant

**Étaient représentés :**

**Étaient excusés :** POUMIROL Émilienne, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, ESCOBEDO André, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SIORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant,

**OBJET :** **API/CP RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AURIGNAC**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2424-29 et 1424-30 ;

Considérant que :

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le ..... **12 MARS 2026** ..... , identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

- L'opération de réaménagement du centre d'incendie et de secours d'Aurignac a été approuvée lors du conseil d'administration du 25 mars 2024 pour un montant de 1 350 000 € TTC. La répartition des crédits de paiement a été actualisée lors du conseil d'administration du 7 avril 2025.
- Afin de prendre en compte des travaux d'isolation thermique issus d'un audit énergétique, il convient de procéder à une modification de l'autorisation de programme, portant son montant à 1 420 000 € TTC (+ 70 000 € en travaux).

Le projet, d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup>, peut donc être estimé à 1 420 000 € TTC répartis comme suit :

- Acquisition bâtiment : .....	295 000 €.
- Études : .....	140 000 €.
- Travaux : .....	920 000 €.
- Mobiliers : .....	21 000 €.
- Prestations GSI : .....	24 000 €.
- Prestations Pôle santé : .....	8 700 €.
- Matériel patrimoine : .....	7 700 €.
- Matériel informatique : .....	3 600 €.

La nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement est indiquée dans la fiche jointe en annexe.

**ENTENDU** le rapport Aurélien STRASBACH, Rapporteur

**APRÈS en avoir délibéré,**

Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

**APPROUVENT** la modification d'autorisation de programme et l'actualisation de la répartition prévisionnelle des crédits de paiement.

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **12 MARS 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.